



Imitation de signature de gérant sur chèques et attestations asse

Par **misterseb**, le **15/10/2010** à **07:33**

Bonjour,

Je voulais savoir qu'elles sont les peines encourues pour l'imitation de la signature d'un gérant sur des attestations assedic, certificats de travail et des chèques de payes. En sachant que cela a été fait dans le but de mettre le gérant de la société en conflit avec ses salariés alors qu'il désirait renouveler leurs contrats ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.